

Annexe 6 : lettres de mission



**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ORGANISATION
TERRITORIALE ET DES
PROFESSIONS DE SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 30 janvier 2023

Docteur,

Alors que le gouvernement s'est engagé dans la refondation du système de santé, les conditions d'exercice des professionnels de santé constituent une préoccupation majeure pour le ministère délégué auprès du ministère de la Santé et de la Prévention, chargé de l'Organisation Territoriale et des Professions de Santé. Les derniers mois ont été marqués par les travaux du Conseil national de la refondation en santé (CNR) qui s'est déployé sur tout le territoire national, afin que les acteurs de la santé, professionnels mais également élus ou usagers du système, contribuent à construire ensemble les solutions aux défis qui nous font face. Parmi les thèmes abordés dans les ateliers du CNR, l'attractivité des métiers de la santé et la santé des soignants ont très largement occupé les participants. La question des violences commises à l'encontre des professionnels de santé se trouve à l'intersection de ces deux enjeux : celles-ci dégradent l'image comme les conditions d'exercice de la profession et pèsent très lourdement sur l'état de santé physique comme psychique des soignants.

La sécurité des soignants est une question d'autant plus centrale que les menaces, violences verbales ou agressions physiques ne constituent pas un phénomène marginal, bien au contraire : 37% des professionnels de santé hospitaliers disent subir souvent des agressions physiques ; ce chiffre montant à 84% pour les seuls aides-soignants selon les chiffres du baromètre Mnh-Odoxa 2022. L'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS) a recensé 19 328 signalements d'atteintes aux personnes ou aux biens en 2021 et 34 550 professionnels victimes de ces violences. Si elles ont gagné le quotidien des soignants, ces agressions sont inacceptables, c'est pourquoi nous devons collectivement mettre en œuvre tous les dispositifs qui permettront de prévenir ces violences et d'accompagner les victimes.

Alors que le signalement des violences dont sont victimes les professionnels reste encore incomplet et que les dispositifs existants sont insuffisamment utilisés, il apparaît essentiel de s'appuyer sur les professionnels de santé et sur l'ensemble des parties prenantes de la sécurité des soignants pour penser des mesures efficaces qui correspondent aux attentes et aux contraintes de leur quotidien. En effet, l'appropriation des mesures par les acteurs de la

Tél : 01 40 56 80 00
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse ddc-rgpd-cab@ddc-social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

santé est un enjeu phare tandis qu'il convient de les préserver au mieux de charges administratives nouvelles. Co-construire avec les soignants favorisera l'adhésion aux solutions retenues, une fois mises en œuvre, par le plus grand nombre.

C'est la raison pour laquelle je souhaite vous confier le soin de mener une consultation large auprès des parties prenantes de la sécurité des soignants visant à l'élaboration de mesures nouvelles pour lutter contre les violences à l'encontre des professionnels de santé. En parallèle de votre mission, je saisirai la Conférence nationale de santé pour travailler également à des propositions. Véritable instance de démocratie sanitaire, le CNS permettra d'élargir encore la base des acteurs consultés sur le thème de la sécurité des soignants (représentant des usagers, organisations syndicales...), sans interférer avec la consultation que vous mènerez. Ces travaux sont destinés à enrichir une stratégie d'action que nous présenterons en juin et que nous nous efforcerons de déployer de façon systématique avec l'ensemble des acteurs.

Vous veillerez notamment à associer les professionnels de santé et les acteurs de la sécurité à cette consultation dont les représentants des ordres, des établissements publics et privés, des ARS, des étudiants, des forces de l'ordre, de la justice, des métiers de la sûreté et de la sécurité incendie, ainsi que toutes les personnes dont vous jugerez l'expertise utile à la progression de vos travaux.

Comme vous l'aurez compris, la consultation que vous mènerez aura pour finalité de produire des propositions concrètes autour de trois grands objectifs : mieux connaître le phénomène ; prévenir les violences et protéger les victimes.

D'abord, vous identifierez des propositions visant à améliorer le signalement des violences et les données relatives à ces violences afin de mieux objectiver le phénomène et de suivre son évolution.

Ensuite, vos propositions devront s'attacher à améliorer la prévention de toutes formes de violences, à travers une meilleure formation des professionnels, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'amélioration de la communication pour lutter contre la banalisation des violences, notamment auprès des usagers.

Enfin, vous veillerez à formuler des propositions pour améliorer la protection des victimes. Mieux protéger impliquera notamment de revoir l'ingénierie des métiers de la sûreté et de la sécurité incendie dans les établissements ; de renforcer le régime de protection des professionnels de santé ; de rénover le modèle des conventions « santé-sécurité-justice » ; d'améliorer la sûreté bâimentaire des lieux d'exercice ; d'assurer un meilleur accompagnement et un suivi dans le temps des victimes de violences et des témoins.

Une attention particulière devra être apportée aux violences dont sont victimes les professionnels de santé en ville. Aussi, vous veillerez à ce que des solutions adaptées à l'exercice des professionnels exerçant hors établissement soient identifiées.

Je souhaite que les propositions formulées dans le rapport puissent adresser deux échelles de temps : des solutions pouvant être mises en œuvre rapidement pour répondre aux situations urgentes d'ores et déjà identifiées, et des propositions dont la mise en place et les effets s'inscriront dans le temps long pour adresser le phénomène dans la durée.

Les résultats de la consultation, que vous aurez menée, sont attendus pour mai 2023. Pour conduire vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services de la DGOS, et notamment le commissaire général, conseiller sécurité générale auprès de la directrice générale.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation, je vous prie de recevoir, Docteur, l'assurance de ma considération la meilleure.


Agnès FIRMIN LE BODO




**MINISTÈRE
CHARGÉ DE L'ORGANISATION
TERRITORIALE ET DES
PROFESSIONS DE SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Ministre

Paris, le 30 janvier 2023

Madame,

Alors que le gouvernement s'est engagé dans la refondation du système de santé, les conditions d'exercice des professionnels de santé constituent une préoccupation majeure pour le ministère délgué auprès du ministère de la Santé et de la Prévention, chargé de l'Organisation Territoriale et des Professions de Santé. Les derniers mois ont été marqués par les travaux du Conseil national de la refondation en santé (CNR) qui s'est déployé sur tout le territoire national, afin que les acteurs de la santé, professionnels mais également élus ou usagers du système, contribuent à construire ensemble les solutions aux défis qui nous font face. Parmi les thèmes abordés dans les ateliers du CNR, l'attractivité des métiers de la santé et la santé des soignants ont très largement occupé les participants. La question des violences commises à l'encontre des professionnels de santé se trouve à l'intersection de ces deux enjeux : celles-ci dégradent l'image comme les conditions d'exercice de la profession et pèsent très lourdement sur l'état de santé physique comme psychique des soignants.

La sécurité des soignants est une question d'autant plus centrale que les menaces, violences verbales ou agressions physiques ne constituent pas un phénomène marginal, bien au contraire : 37% des professionnels de santé hospitaliers disent subir souvent des agressions physiques ; ce chiffre montant à 84% pour les seuls aides-soignants selon les chiffres du baromètre Mnh-Odoxa 2022. L'Observatoire national des violences en milieu de santé (ONVS) a recensé 19 328 signalements d'atteintes aux personnes ou aux biens en 2021 et 34 550 professionnels victimes de ces violences. Si elles ont gagné le quotidien des soignants, ces agressions sont inacceptables, c'est pourquoi nous devons collectivement mettre en œuvre tous les dispositifs qui permettront de prévenir ces violences et d'accompagner les victimes.

Alors que le signalement des violences dont sont victimes les professionnels reste encore incomplet et que les dispositifs existants sont insuffisamment utilisés, il apparaît essentiel de s'appuyer sur les professionnels de santé et sur l'ensemble des parties prenantes de la sécurité des soignants pour penser des mesures efficaces qui correspondent aux attentes et aux contraintes de leur quotidien. En effet, l'appropriation des mesures par les acteurs de la

Tél : 01 40 56 60 00
14 avenue Duquesne - 75350 PARIS 07 SP

Le traitement de vos données est nécessaire à la gestion de votre demande et entre dans le cadre des missions confiées aux ministères sociaux.
Conformément au règlement général sur la protection des données (RGPD), vous pouvez exercer vos droits à l'adresse ddc-rgpd-cab@ddc.social.gouv.fr ou par voie postale.
Pour en savoir plus : <https://solidarites-sante.gouv.fr/ministere/article/donnees-personnelles-et-cookies>

santé est un enjeu phare tandis qu'il convient de les préserver au mieux de charges administratives nouvelles. Co-construire avec les soignants favorisera l'adhésion aux solutions retenues, une fois mises en œuvre, par le plus grand nombre.

C'est la raison pour laquelle je souhaite vous confier le soin de mener une consultation large auprès des parties prenantes de la sécurité des soignants visant à l'élaboration de mesures nouvelles pour lutter contre les violences à l'encontre des professionnels de santé. En parallèle de votre mission, je saisirai la Conférence nationale de santé pour travailler également à des propositions. Véritable instance de démocratie sanitaire, le CNS permettra d'élargir encore la base des acteurs consultés sur le thème de la sécurité des soignants (représentant des usagers, organisations syndicales...), sans interférer avec la consultation que vous mènerez. Ces travaux sont destinés à enrichir une stratégie d'action que nous présenterons en juin et que nous nous efforcerons de déployer de façon systématique avec l'ensemble des acteurs.

Vous veillerez notamment à associer les professionnels de santé et les acteurs de la sécurité à cette consultation dont les représentants des ordres, des établissements publics et privés, des ARS, des étudiants, des forces de l'ordre, de la justice, des métiers de la sûreté et de la sécurité incendie, ainsi que toutes les personnes dont vous jugerez l'expertise utile à la progression de vos travaux.

Comme vous l'aurez compris, la consultation que vous mènerez aura pour finalité de produire des propositions concrètes autour de trois grands objectifs : mieux connaître le phénomène ; prévenir les violences et protéger les victimes.

D'abord, vous identierez des propositions visant à améliorer le signalement des violences et les données relatives à ces violences afin de mieux objectiver le phénomène et de suivre son évolution.

Ensuite, vos propositions devront s'attacher à améliorer la prévention de toutes formes de violences, à travers une meilleure formation des professionnels, la lutte contre les violences sexistes et sexuelles et l'amélioration de la communication pour lutter contre la banalisation des violences, notamment auprès des usagers.

Enfin, vous veillerez à formuler des propositions pour améliorer la protection des victimes. Mieux protéger impliquera notamment de revoir l'ingénierie des métiers de la sûreté et de la sécurité incendie dans les établissements ; de renforcer le régime de protection des professionnels de santé ; de rénover le modèle des conventions « santé-sécurité-justice » ; d'améliorer la sûreté bâimentaire des lieux d'exercice ; d'assurer un meilleur accompagnement et un suivi dans le temps des victimes de violences et des témoins.

Une attention particulière devra être apportée aux violences dont sont victimes les professionnels de santé en ville. Aussi, vous veillerez à ce que des solutions adaptées à l'exercice des professionnels exerçant hors établissement soient identifiées.

Je souhaite que les propositions formulées dans le rapport puissent adresser deux échelles de temps : des solutions pouvant être mises en œuvre rapidement pour répondre aux situations urgentes d'ores et déjà identifiées, et des propositions dont la mise en place et les effets s'inscriront dans le temps long pour adresser le phénomène dans la durée.

Les résultats de la consultation, que vous aurez menée, sont attendus pour mai 2023. Pour conduire vos travaux, vous pourrez vous appuyer sur les services de la DGOS, et notamment le commissaire général, conseiller sécurité générale auprès de la directrice générale.

Sachant pouvoir compter sur votre mobilisation, je vous prie de recevoir, Madame, l'assurance de ma considération la meilleure.



Agnès FIRMIN LE BODO